



Le College St. Joseph, Ottawa, C. W.

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR MGR. D'OTTAWA.

Cet établissement, qui est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresques du Canada, offre tous les avantages désirables aux Elèves qui veulent apprendre le Français, l'Anglais, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Rhétorique, la Philosophie, la Musique et tout ce qui s'enseigne ordinairement dans les meilleures maisons de haute éducation.

Un cours commercial confié à des professeurs habiles et expérimentés est aussi offert aux jeunes gens qui préfèrent ne pas suivre le cours classique.

Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres collèges de la Province, c'est l'usage habituel et obligé du Français et de l'Anglais, ce qui favorise merveilleusement la connaissance de certains idiomes.

Nous publions le Prospectus dans notre prochain No.

La rentrée des Elèves est fixée au 2 de Septembre.

volontés sur après le 15 août, mais on continuera à payer la prime et l'avance de soldes à ceux qui s'engageront volontairement dans les armées régimentaires.

Un combat acharné a eu lieu à Tazewell, à 7 milles de Cumberland Gap, ce combat a été terminé par la retraite des fédéraux, qui ont été obligés de céder le terrain avec 7,000 prisonniers.

D'après l'Appel de Grenada, Breckenridge s'est emparé de Baton Rouge. Ce même général dit, dit-on, tenter une attaque sur la Nouvelle-Orléans.

Un rapport officiel de Washington dit que le corps des fédéraux à la bataille de Cedar Mountain samedi dernier, est composé de 73 tués, 357 blessés et 41 manquants.

Il est actuellement annoncé officiellement que la batterie flottante ouïssée de "Georgia", construite aux frais des vaillantes dames, ou plutôt des amies de l'Etat de Georgia, est complètement prête à prendre la mer et à fondroyer les yankees.

"Georgia" est armé de 10 canons de gros calibre et commandé par le lieutenant Pembroke Jones, de l'Etat de Virginie.

Le Times de Chicago publie la dépêche suivante: "Memphis, 13 août.

"Une bataille a été livrée le 7 courant à Tazewell, à 7 milles de Cumberland Gap, entre les forces fédérales sous le général Stevenson, au nombre de douze à quinze mille hommes et les fédéraux au nombre de trois mille.

"Stevenson a attaqué de front tandis que les fédéraux ont marché forcés les derrières des fédéraux et les ont entourés complètement. Il s'en est suivi une lutte désespérée de quatre heures qui, s'est terminée par la reddition des Nord Reconnus sur leur front par une force supérieure, ils étaient en pleine retraite quand ils ont été assaillis en flanc par le reste des confédérés. Ceux-ci sont ainsi encore une fois maîtres du Tennessee oriental.

"Leur prochain mouvement sera dirigé contre Beil avec des forces écrasantes.

"Beauregard est à Chattanooga, coopérant avec Bragg. Leurs corps combinés ne comptent pas moins de 70,000. Le général séparé Caswell est tué.

Jackson a campé hier soir près d'Orange. Po- pe avance de ce côté.

Le général Buford est revenu hier. L'arrière-garde de Jackson est à 4 milles au-delà de Rapidan. Sa base de défense est Gordonsville. Des corps nombreux de confédérés occupent le chemin de fer central de Louisa et Charlottesville. On en conçoit qu'ils ont choisi une nouvelle ligne de défense et qu'ils livreront bataille à Gordonsville ou dans les environs.

Aux Correspondants.

E. G. Township de Cameron. Nous avons reçu vos écrits, mais nous les avions déjà en notre possession. L'un se trouve dans le Journal de l'Instruction Publique, et l'autre dans le Répertoire National. Il nous faut de l'inédit.

P. Ottawa. — Il nous a été impossible de pouvoir comprendre votre lettre. — Veuillez passer à notre bureau, vous pourrez peut-être mieux nous expliquer de vive voix.

Faits Divers.

Voir nos nouvelles annonces.

Nous traduisons de New-York Herald:

"Nous pouvons nous faire une idée du dégoût des Canadiens en lisant le discours récent de Lord Palmerston, dans lequel on leur dit froidement que, dans le cas de différend avec nous, ils auront à se défendre eux-mêmes. Serait-ce donc parce que, depuis l'affaire du Trent, la presse du Canada et ses hommes distingués se sont exhalés en les plus énergiques démonstrations de loyauté et qu'ils ont secoués les Etats-Unis et leurs institutions de mordantes insultes et d'outrages? Le gouvernement et le parlement anglais, en tournant ainsi le dos au peuple du Canada, lui font voir de quel côté est son intérêt véritable. Les Canadiens voient maintenant que l'Angleterre n'a attaché d'importance à leur pays qu'au moment où il a été un lieu propre à recevoir ses hommes en place ruinés et les cadets de ses familles aristocratiques. Cette conviction et la connaissance que leur prospérité est dans une grande mesure liée à la nôtre les guérissent de leurs dispositions anti-yankees, qui, croyons nous, n'existent, excepté, que dans une petite partie de la presse et chez quelques Anglais, et nullement chez le peuple de la campagne. Nous ne serions pas surpris que la réaction de sentiments produits par la récente manifestation de l'indifférence anglaise n'induisent les Canadiens à s'établir comme gouvernement indépendant, ou bien, à annexer leur territoire à celui des Etats-Unis. Dans l'un ou l'autre cas, ils n'auront qu'à envoyer à une commission chargée de faire un examen des choses, et nous leur procurerons joyeusement les moyens d'atteindre leur objet."

CHARLES CHASE. — Nous empruntons au Bulletin de Philadelphie le récit historique qui suit: On se souvient que le capitaine Gwynne, commandant la canonnière Tyler, avait été envoyé dans la rivière Yazoo à la recherche de l'Arkansas. Il le trouva, et la première chose qu'il fit de venir de bord, l'Arkansas lui donna la chasse, et lui envoyant boules sur boules dans son arrière. Arrivé à la portée de sa batterie, le commandant, M. Gwynne prit son porte-voix et annonça qu'il venait l'Arkansas.

l'histoire de l'homme que l'on appelle le chasseur pour le déjeuner, et qui se précipite dans les bois, ramenant avec lui un phénoxcène. La bête le suit par la queue de son habit; il fait; il arrive un camp avec l'ours sur les talons, et arrive complètement à plat ventre: "hâ!

camarades! voilà du gibier que je vous ramène!" "Qui ne se rappelle aussi le soldat qui à la prise d'Alger, se débat entre deux béloins qui le tiennent: oh! les amis, j'ai fait deux prisonniers. — Amène les... — Ils ne veulent pas me lâcher.

On écrit de Bruxelles, le 25 juillet: Le traité de commerce avec l'Angleterre vient d'être présenté à la chambre des députés. Par ce traité, on a simplifié complètement le régime des deux pavillons. Les droits de transit sont rétroactivement supprimés un régime transitoire est fixé pour les fabricants de coton belges, et enfin une réduction des droits de pilotage est indiquée pour l'époque où les peages de l'Escaut seront abolis.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black, juge de la cour de l'amirauté du Canada, le degré de compagnie de la division civile du Très Honorable Ordre du Bain.

— Nous voyons, par la Gazette de Londres du 26 juillet que Sa Majesté la reine d'Angleterre a conféré à l'Hon. Francis Hinke, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de la Guyane anglaise, et à l'Hon. Henry Black